PARLIAMENT OF CANADA

THE BROADCASTING AND AVAILABILITY OF THE DEBATES AND PROCEEDINGS OF PARLIAMENT IN BOTH OFFICIAL LANGUAGES

REPORT OF THE STANDING JOINT COMMITTEE ON OFFICIAL LANGUAGES

The Hon. Shirley Maheu, Senator
Co-Chair

Mauril Bélanger, M.P.
Co-Chair

May 2001

The Speakers of the Senate and the House hereby grant permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speakers of the Senate and the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire: http://www.parl.gc.ca

Available from Public Works and Government Services Canada — Publishing, Ottawa, Canada K1A 0S9

101-06099/

THE BROADCASTING AND AVAILABILITY OF THE DEBATES AND PROCEEDINGS OF PARLIAMENT IN BOTH OFFICIAL LANGUAGES

REPORT OF THE STANDING JOINT COMMITTEE ON OFFICIAL LANGUAGES

The Hon. Shirley Maheu, Senator
Co-Chair

Mauril Bélanger, M.P.
Co-Chair

May 2001

STANDING JOINT COMMITTEE ON OFFICIAL LANGUAGES

(37th Parliament — 1st Session)

CO-CHAIRS

Hon. Shirley Maheu, Senator	Rougemont (QC)
Mauril Bélanger, M.P.	Ottawa—Vanier (ON)

VICE-CHAIRS

Scott Reid, M.P.	Lanark—Carleton (ON)
Yolande Thibeault, M.P.	Saint-Lambert (QC)

MEMBERS

REPRESENTING THE SENATE

The Honourable Senators

Lise Bacon	De la Durantaye (QC)
Gérald A. Beaudoin	Rigaud (QC)
Joan Fraser	De Lorimier (QC)
Jean-Robert Gauthier	Ontario (ON)
Rose-Marie Losier-Cool	Tracadie (NB)
Jean-Claude Rivest	Stadacona (QC)
Raymond C. Setlakwe	Les Laurentides (QC)
Jean-Maurice Simard	Edmundston (NB)

REPRESENTING THE HOUSE OF COMMONS

André Bachand	Richmond—Arthabasca (QC)
Eugène Bellemare	Ottawa—Orleans (ON)
Leon Benoit	Lakeland (AB)
Gérard Binet	Frontenac—Mégantic (QC)
Sarmite Bulte	Parkdale—High Park (ON)
Claude Drouin	Beauce (QC)
Christiane Gagnon	Québec (QC)
John Godfrey	Don Valley-West (ON)
Yvon Godin	Acadie—Bathurst (NB)
Rahim Jaffer	Edmonton—Strathcona (AB)
Raymond Lavigne	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul—Pointe Saint-Charles (QC)
Dan McTeague	Pickering—Ajax—Uxbridge (ON)
Benoît Sauvageau	Repentigny (QC)

CO-CLERKS OF THE COMMITTEE

Tonu Onu
Guyanne L. Desforges

FROM THE PARLIAMENTARY RESEARCH BRANCH OF THE LIBRARY OF PARLIAMENT

Françoise Coulombe
Robert Asselin

THE STANDING JOINT COMMITTEE ON OFFICIAL LANGUAGES

has the honour to present its

SECOND REPORT

Pursuant to the mandate conferred on it by House of Commons Standing Order 108(4)(*b*) and Section 88 of the *Official Languages Act*, the Standing Joint Committee on Official Languages has considered the broadcasting and availability of the debates and proceedings of Parliament in both official languages, and has agreed on the following observations and recommendations.

TABLE OF CONTENTS

FOREWORD ix

INTRODUCTION 1

PART 1: BACKGROUND 1

A. Issue 1

B. Subtitles for parliamentary debates and proceedings 3

PART 2: OVERVIEW OF TESTIMONY 3

A. Commissioner of Official Languages 3

B. Speaker of the House of Commons 5

C. Cable Public Affairs Channel (CPAC) 6

D. Canadian Radio-Television and Telecommunications Commission (CRTC) 7

PART 3: OBSERVATIONS 9

PART 4: RECOMMENDATIONS 10

CONCLUSION 11

APPENDIX A: LIST OF WITNESSES 13

REQUEST FOR GOVERNMENT RESPONSE 15

DISSENTING OPINION OF SCOTT REID, MEMBER OF THE OFFICIAL OPPOSITION—CANADIAN ALLIANCE 17

SUPPLEMENTARY OPINION FROM THE BLOC QUÉBÉCOIS 19

MINUTES OF PROCEEDINGS 21

FOREWORD

In submitting this report on the broadcasting and availability of parliamentary debates in both official languages to Parliament, the joint chairs and the members of the Standing Joint Committee on Official Languages want to emphasize the importance and urgency of ensuring that more Canadians have access to the televised debates and proceedings of Parliament in the official language of their choice.

The Committee wishes to underline the outstanding collaboration and support given by the people who appeared before it to share their experience and expertise in this area.

The Committee would also like to thank the researchers from the Library of Parliament's Parliamentary Research Branch, as well as the joint clerks and their support staff, for their invaluable assistance and dedication throughout this study.

THE BROADCASTING AND AVAILABILITY OF THE DEBATES AND PROCEEDINGS OF PARLIAMENT IN BOTH OFFICIAL LANGUAGES

INTRODUCTION

In accordance with its mandate under section 88 of the *Official Languages Act*, the Standing Joint Committee on Official Languages has conducted a study on the question of the broadcasting and availability of the debates and proceedings of Parliament in both official languages. As a result of complaints filed with the Commissioner of Official Languages between October 1998 and September 2000 concerning the unavailability of House of Commons debates in one or the other official language, the Committee thought it appropriate to summon the main stakeholders in this issue and to submit a report on its findings to Parliament. The Committee is aware that one of the complainants decided to put his case before the courts in response to the investigation report by the Commissioner of Official Languages, and therefore, wishes to emphasize that the purpose of its work was not to focus directly or indirectly on those specific complaints but rather to study in a general manner the television broadcasting of the debates and proceedings of Parliament in both official languages.

Part 1 of this paper provides background on, and an overview of the roles of each of the parties involved. Part 2 contains a review of the testimony heard by the Committee. The Committee's observations and recommendations can be found in Part 3 and Part 4.

PART 1: BACKGROUND

A. Issue

From 1979 to 1991, the Canadian Broadcasting Corporation (CBC) rebroadcast television coverage of the debates of the House of Commons by satellite to all cable

companies across the country. In April 1992, as a result of budget cuts, the CBC announced that it wanted to terminate its commitment. That same year, a consortium of cable companies, Cable Public Affairs Channel (CPAC) was formed and took over from the CBC. A few months later, CPAC reached an interim agreement with the House of Commons Board of Internal Economy. In 1994, the two parties signed a formal seven-year agreement that will expire on August 31, 2001.

Under the agreement, the House of Commons, through its Broadcasting Service, undertakes to transmit live to CPAC one video signal and three audio signals of the House's debates and proceedings — the floor signal, the English signal and the French signal. CPAC in turn makes the video and the three audio signals of parliamentary debates and proceedings in both official languages available to the member cable companies of its consortium.

The issue before the Committee is primarily one of distribution in English and French by the cable companies than of the availability of audio signals in both official languages. The cable companies, which are not in any way bound by the agreement between the House of Commons and CPAC, may choose to broadcast only one of the three audio signals retransmitted via satellite by CPAC. It is also important to add that the cable companies are not required to broadcast CPAC. If they choose to do so, it is understood that CPAC is required to be part of the basic service offered to subscribers.

As a result of the limited number of analogue channels available, it appears that very few cable companies choose to offer their viewers the English and French versions of CPAC. Consequently, unilingual anglophone and francophone viewers are not able to fully understand the debates and proceedings of Parliament, when these are not broadcast in their language.

B. Subtitles for parliamentary debates and proceedings

The Committee also considered the question of subtitling in both official languages. For the moment, subtitling of debates by the House Broadcasting Service is available only in English and in simultaneous French sign language (LSQ). These two versions are incorporated in the broadcasting signal transmitted by the House Broadcasting Service. It should be noted that subtitling is available only during Question Period.

PART 2: OVERVIEW OF TESTIMONY

Four institutions appeared before the Committee on the issue of the broadcasting of parliamentary debates and proceedings in both official languages: Ms. Dyane Adam, Commissioner of Official Languages; the Honourable Peter Milliken, Speaker of the House of Commons; Mr. Ken Stein, Chairman of the Board of Directors, CPAC; Ms. Colette Watson, General Manager of CPAC; and Mr. Jean-Pierre Blais, Executive Director, Broadcasting, Canadian Radio-Television and Telecommunications Commission (CRTC).

A. Commissioner of Official Languages

In her appearance on March 21, 2001, the Commissioner outlined the main findings of her investigation report in response to the six complaints concerning the broadcasting and availability of House of Commons debates and proceedings in both official languages. The complaints had been filed by anglophones and francophones from the National Capital Region and various regions of New Brunswick and Quebec. In her investigation report, Ms. Adam determined that the six complaints received were founded. It should be noted that a preliminary investigation report by the Commissioner was forwarded to the Speaker of the House of Commons, to the complainants and to CPAC in June 2000.

Pursuant to the investigation conducted by her office, the Commissioner concluded that the broadcasting system did not comply with the requirements of section 4 of the *Official Languages Act*, which states that English and French are the official languages of Parliament. She further noted that the onus was on the House of Commons to ensure that the broadcasting services provided to the Canadian public through a third party, CPAC in this instance, meet the linguistic requirements under sections 22 and 25 of the *Official Languages Act*, which concern the languages of communications and services and the delegation of services to third parties. In her testimony, the Commissioner stated:

> In our view, the current practice of the House of Commons regarding televising of its proceedings contravenes the *Official Languages Act*, because it has not ensured that its debates are ultimately broadcast in both official languages and are reaching the two official language communities.[1]

In conclusion, the Commissioner made two recommendations to the House of Commons to correct the current problem:

- That the House of Commons immediately take, with all interested parties, all the measures and steps required to ensure the implementation of the rights of members of the public to access televised debates in their preferred official language, pending the advent of more effective technology;

- That the House of Commons take into account its linguistic obligations under Part I and Part IV of the *Official Languages Act*, when it renews or concludes a new agreement with a third party, to ensure that the latter takes all the measures required to ensure that parliamentary debates are ultimately televised in both official languages, so as to guarantee the

---

1 Standing Joint Committee on Official Languages, *Evidence*, March 21, 2001.

effective implementation of the right of members of the public to access these debates in their preferred official language.

B. Speaker of the House of Commons

The Honourable Peter Milliken appeared before the Committee on March 27, 2001, accompanied by the Clerk of the House of Commons, William C. Corbett. During his testimony, Mr. Milliken recounted the history of the television broadcasting of House of Commons debates and proceedings since 1979. He then outlined the main provisions of the existing agreement between the House of Commons and CPAC.

In his testimony, the Speaker of the House said he felt the House of Commons was meeting its obligations by providing the video signal and three audio signals, one in French, one in English and one in the language of the parliamentarian speaking (floor).

Mr. Milliken explained that, in his capacity as Chairman of the House Board of Internal Economy, he was not in favour of the House adopting coercive measures to force cable companies to broadcast the English and French versions of parliamentary debates. He contended that the CRTC is the organization with authority to regulate this matter, stating:

> The House has no control over what cable companies choose to take from CPAC ... The CRTC certainly would have powers to deal with whatever other things were required in respect of the distribution of CPAC by CPAC ... there is a provision in the *Broadcasting Act* that requires the CRTC to do what it can to ensure that services are provided in both official languages, as resources permit.[2]

On the matter of the unavailability of subtitling in French, the Speaker explained that there were two major problems preventing the House of Commons from correcting the existing deficiency: the costs involved in making subtitling in French available and the difficulty involved in recruiting qualified personnel to perform the task.

---

2 Ibid., March 27, 2001.

In conclusion, Mr. Milliken reiterated that the Board of Internal Economy would take the Committee's recommendations and suggestions into consideration for the purpose of the upcoming negotiations on renewal of the agreement between the House of Commons and CPAC on the televising of the House's debates and proceedings.

C. Cable Public Affairs Channel (CPAC)

At the April 3, 2001 sitting, Ken Stein, Chairman, CPAC Board of Directors, was accompanied by Colette Watson, General Manager of CPAC, and Robert Buchan, CPAC's legal counsel. In their presentation, the witnesses first informed Committee members about the nature of CPAC's activities. Mr. Stein indicated that CPAC's programming is distributed to approximately 7.5 million cable subscribers and 1.1 million satellite subscribers, which represents approximately 74% of Canadian households. Apart from the broadcasting of parliamentary proceedings and debates, which represent 24% of its programming schedule, CPAC also televises political and legal current events, conferences and public hearings.

The witnesses reaffirmed CPAC's undertakings under the agreement signed with the House in 1994, thus indicating that, under the agreement, CPAC did not hold exclusive rights to broadcast the proceedings and debates of the House of Commons.

In the course of their appearance, CPAC's representatives reacted to the investigation report of the Commissioner of Official Languages. Acknowledging the importance of the issues raised by the Commissioner, CPAC's general manager expressed the opinion that technical solutions could make it possible to correct the problem of televising parliamentary debates in both official languages. In CPAC's view, secondary audio program (SAP) technology enables the House of Commons Broadcasting Service to incorporate a video signal and two audio signals in its signal at all times. Television viewers with a television set or a video recorder with SAP technology can thus choose either of the two audio signals. According to CPAC, 37% of cable subscribers across the country are currently able to use SAP technology and 8% of

subscribers are already receiving the English and French versions of CPAC through their cable companies.

Since SAP technology is not available on all head-ends of cable distribution systems,[3] particularly west of Manitoba, CPAC undertook at the meeting to offer SAP technology to a larger number of cable companies. Ms. Watson testified that this could mean that, within one year, nearly 80% of subscribers receiving CPAC would be able to use SAP technology, as long as they have access to a television set or a video recorder with SAP capability. She also emphasized the need to promote SAP technology to the Canadian public.

Mr. Stein observed that, in analogue mode, SAP technology was still the best short-term solution. Digital technology is apparently much more promising in terms of the number of available channels, which makes it possible to ensure that the debates and proceedings of the House of Commons are available in both official languages.

With respect to the availability of subtitling in French, Ms. Watson testified that the problem was the responsibility of the House of Commons and a matter of recruiting qualified francophone personnel. Apparently no institution currently provides training for stenographers in French in the country. Ms. Watson explained that there are fewer than ten people in Canada capable of providing captioning in French in real time.

D. Canadian Radio-Television and Telecommunications Commission (CRTC)

Mr. Jean-Pierre Blais, Executive Director, Broadcasting, CRTC, appeared before the Committee on April 4, 2001. During his testimony, Mr. Blais referred to various notices issued by the CRTC having an impact on the regulatory framework in which CPAC operates. Mr. Blais testified that the CRTC had renewed CPAC's licence in 1994 for a

---

3 According to CPAC, 300 of a total 600 head-ends in Canada are equipped with SAP technology.

seven-year term, that is until August 31, 2002. Only the portion of CPAC's programming which does not include the House of Commons' debates and proceedings is subject to the requirements of the licence granted by the CRTC. In 1992, following a public consultation process, the Commission decided that it was not necessary that services broadcasting parliamentary debates be subject to the obligation to hold a licence.

Under the *Broadcast Distribution Regulations*, the cable companies belonging to the CPAC consortium are required to include the CPAC channel in their basic service at no additional cost. However, as a result of the capacity constraints of cable companies operating with analogue technology, the CRTC has thus far not thought it appropriate to require CPAC to be broadcast in both official languages.

In the report it made public on February 12 last on French-language broadcasting services in the minority communities, the CRTC stated that it would undertake a separate process to determine whether the distribution of CPAC needs to be altered. The Commission will issue a public notice on this matter by the end of April, to encourage the Canadian public to express its views. Following the consultation process, the CRTC will render a decision in the fall of this year.

Mr. Blais did not rule out the possibility that the CRTC, following the process it is preparing to undertake, might make it mandatory for CPAC's English and French audio signals to be broadcast. He also noted:

> ... the fact that the CRTC is considering a question creates an incentive to encourage people to take positions which seem favourable to distribution of the service in both official languages. ... I believe that the fact the Commission is considering examining a question may perhaps encourage people to take positions.[4]

Mr. Blais pointed out that the objective of ensuring that the francophone minority communities are provided with services in both official languages is set out in

---

[4] Standing Joint Committee on Official Languages, *Evidence*, April 4, 2001.

subsection 3(1) of the *Broadcasting Act*, and that the CRTC is obviously bound by this statutory requirement.

PART 3: OBSERVATIONS

Based on the testimony it has heard on the televising of the parliamentary debates and proceedings, the Committee wishes to submit a number of observations. The Committee finds that broadcasting of the debates and proceedings of Parliament plays an essential role in the democratic process in Canada. Having observed that the distribution of CPAC by cable companies is the heart of the problem, the Committee finds that Canadians have a right to access to the debates and proceedings of their Parliament in their preferred official language.

It is the Committee's view that, under section 133 of the *Constitution Act, 1867*, section 16 of the *Constitution Act, 1982*, and sections 4, 22 and 25 of the *Official Languages Act*, Parliament is required to ensure that its debates and proceedings are broadcast across Canada in both official languages. The Committee finds it necessary that subscribers already receiving the CPAC signal be able to access parliamentary debates and proceedings in their preferred official language.

The Committee takes note of the process undertaken by the CRTC respecting the distribution of CPAC in both official languages and is pleased with the intention the CRTC expressed before the Committee to act in the public interest and to take into account the objective stated in section 3 of the *Broadcasting Act* respecting the provision of services to the official language minority communities. The Committee also notes the numerous opportunities afforded by digital technology in terms of the number of channels that may be broadcast by cable companies.

The Committee is pleased with CPAC's commitment to put in place the infrastructure that will enable the vast majority of cable companies to use SAP technology

as soon as possible and thus allow more subscribers to access parliamentary debates and proceedings in both official languages.

The Committee notes that the agreement between the House of Commons and CPAC terminates in August of this year and that it will be the subject of negotiations in the coming weeks. The Committee is of the view that the negotiations should take into consideration the process begun by the CRTC. The Committee is concerned by the fact that the agreement will be renewed before the results of the CRTC's actions are known.

The Committee finds it unacceptable that French-language subtitling is not available for Question Period. The Committee is also troubled by the shortage of specialized personnel who could produce subtitles in French.

Finally, the Committee notes that House of Commons proceedings are available on the CPAC Internet site in both official languages and encourages CPAC to promote them.

PART 4: RECOMMENDATIONS

1. The Committee recommends to the CRTC that it require cable companies to broadcast the debates and proceedings of Parliament in both official languages.

2. The Committee recommends that CPAC's commitment on installation of the infrastructure permitting cable companies to adopt SAP technology be made an integral part of the agreement now under negotiation between the House of Commons and CPAC.

3. The Committee requests that the CRTC and CPAC take the necessary steps to make SAP technology better known to cable subscribers as soon as possible.

4. The Committee recommends to the Board of Internal Economy of the House of Commons that it conclude an interim agreement with CPAC until CPAC's licence renewal by the CRTC, scheduled for August 2002.

5. The Committee recommends that the term of the next agreement between the House of Commons and CPAC not exceed five years.

6. The Committee recommends to Parliament that it take the necessary steps to produce subtitling in French for Question Period in the House of Commons without delay.

7. The Committee recommends to Parliament that it take the necessary steps to make subtitling available in both official languages when the proceedings of Senate committees are televised.

CONCLUSION

In conclusion, the Committee wishes to re-emphasize the importance of offering the Canadian public broadcasts of the debates and proceedings of Parliament in their preferred official language. It ardently hopes that the stakeholders involved in this issue will conclude that they must reach a solution that achieves this objective as soon as possible.

APPENDIX A
LIST OF WITNESSES

Associations and Individuals	Date	Meeting
Office of the Commissioner of Official Languages	2001/3/21	2
Dyane Adam, Commissioner of Official Languages		
Janette Hamilton, Investigator		
Michel Robichaud, Director General, Investigations Branch		
Johane Tremblay, General Counsel and Director of Legal Services		
House of Commons	2001/3/27	3
William C. Corbett, Clerk of the House		
Peter Milliken, Speaker		
CPAC	2001/4/3	4
Ken Stein, Chairman, CPAC Board of Directors and Senior Vice-President, Corporate and Regulatory Affairs, Shaw Communications Inc.		
Colette Watson, General Manager		
Johnston & Buchan		
Robert Buchan, Legal Counsel and Secretary to the Board		
CRTC	2001/4/4	5
Jean-Pierre Blais, Executive Director, Broadcasting		

REQUEST FOR GOVERNMENT RESPONSE

Pursuant to Standing Order 109, your Committee requests the Government to table a comprehensive response to this report.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings of the Standing Joint Committee on Official Languages (*Meetings Nos. 2, 3, 4, 5 and 7 which includes this report*) is tabled.

Respectfully submitted,

The Hon. Shirley Maheu, Senator
Co-Chair

Mauril Bélanger, M.P.
Co-Chair

DISSENTING OPINION OF SCOTT REID, MEMBER OF THE OFFICIAL OPPOSITION— CANADIAN ALLIANCE

It is my view that the Committee is incorrect in asserting that under Section 133 of the *Constitution Act, 1867* and Section 16 of the *Constitution Act, 1982*, "Parliament is required to ensure that its debates and proceedings are broadcast across Canada in both official languages". In fact, these provisions refer to the formal debates, records, and journals of the House. Television transmissions are not formal records or journals.

For this reason, I oppose recommendations 1 and 4 of the Committee.

SUPPLEMENTARY OPINION FROM THE BLOC QUÉBÉCOIS

The Bloc Québécois is in agreement with the report of the Joint Committee for Official Languages and all the recommendations it contains. However, the seventh recommendation only provides for the closed captioning in both official languages of Senate committee meetings. It appears essential to us that not only Senate committees be covered by this recommendation, but that closed captioning in both official languages should also be provided for House of Commons committees.

MINUTES OF PROCEEDINGS

Wednesday, April 25, 2001
(*Meeting No. 7*)

The Standing Joint Committee on Official Languages met *in camera* at 3:37 p.m. this day, in Room 112-N, Centre Block, the Co-Chairs, the Hon. Shirley Maheu and Mauril Bélanger, presiding.

Members of the Committee present: From the Senate: The Hon. Lise Bacon, the Hon. Jean-Robert Gauthier, the Hon. Shirley Maheu, the Hon. Jean-Claude Rivest and the Hon. Jean-Maurice Simard.

From the House of Commons : Mauril Bélanger, Eugène Bellemare, Gérard Binet, Yvon Godin and Yolande Thibeault.

Acting Member present: From the House of Commons: Louis Plamondon for Benoît Sauvageau.

In attendance: From the Senate: Tonu Onu, Co-Clerk of the committee. *From the House of Commons:* Guyanne L. Desforges, Co-Clerk of the Committee and Jean-François Pagé, Legislative Clerk. *From the Library of Parliament:* Françoise Coulombe and Robert Asselin, Research Officers.

In accordance with Standing Order 108(1a) (2), the Committee resumed the study on the broadcasting of the House of Commons' debates in both official languages by CPAC.

The Committee proceeded with the consideration of a draft report.

It was agreed,—That the draft report titled: *The Broadcasting and Availability of the Debates and Proceedings of Parliament in Both Official Languages* as amended, be adopted as the second report of the Standing Joint Committee on Official Languages and that both Co-Chairs be instructed to present it to their respective House.

It was agreed,—That pursuant to Standing Order 108(1)(*a*) the Committee authorize the printing of the dissenting or supplementary opinions by Committee members as an appendix to this report immediately after the signature of the Co-Chairs, that the dissenting or supplementary opinions be limited to not more than two (2) pages and that they be sent to the Co-Clerk of the House of Commons, in both official languages, on/or before Monday, April 30, 2001 at noon.

It was agreed,—That pursuant to Standing Order 109, the Committee request that the government table a comprehensive response to the report within 150 days.

It was agreed,—That the Committee print 1,000 copies of its second report in tumble bilingual format with a standard cover.

It was agreed,—That the researchers and co-clerks be authorized to make such typographical and editorial changes as may be necessary without changing the substance of the report.

It was agreed,—That the work of the Committee be communicated to the public by a press release.

At 4:40 p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Tonu Onu
Co-Clerk of the Committee

Guyanne L. Desforges
Co-Clerk of the Committee

PARLEMENT DU CANADA

LA DIFFUSION ET LA DISPONIBILITÉ DES DÉBATS ET TRAVAUX DU PARLEMENT DANS LES DEUX LANGUES OFFICIELLES

RAPPORT DU COMITÉ MIXTE PERMANENT DES LANGUES OFFICIELLES

L'hon. Shirley Maheu, sénateure
Coprésidente

Mauril Bélanger, député
Coprésident

Mai 2001

Les présidents du Sénat et de la Chambre des communes accordent, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

Les transcriptions des réunions publiques du Comité sont disponibles par Internet : http://www.parl.gc.ca

En vente : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — Édition, Ottawa, Canada K1A 0S9

LA DIFFUSION ET LA DISPONIBILITÉ DES DÉBATS ET TRAVAUX DU PARLEMENT DANS LES DEUX LANGUES OFFICIELLES

RAPPORT DU COMITÉ MIXTE PERMANENT DES LANGUES OFFICIELLES

L'hon. Shirley Maheu, sénateure
Coprésidente

Mauril Bélanger, député
Coprésident

Mai 2001

COMITÉ MIXTE PERMANENT DES LANGUES OFFICIELLES

(37e législature — 1re session)

COPRÉSIDENTS

Hon. Shirley Maheu, sénateure	Rougemont (QC)
Mauril Bélanger, député	Ottawa—Vanier (ON)

VICE-PRÉSIDENTS

Scott Reid, député	Lanark—Carleton (ON)
Yolande Thibeault, députée	Saint-Lambert (QC)

MEMBRES

REPRÉSENTANT LE SÉNAT

Les honorables sénateurs

Lise Bacon	De la Durantaye (QC)
Gérald A. Beaudoin	Rigaud (QC)
Joan Fraser	De Lorimier (QC)
Jean-Robert Gauthier	Ontario (ON)
Rose-Marie Losier-Cool	Tracadie (NB)
Jean-Claude Rivest	Stadacona (QC)
Raymond C. Setlakwe	Les Laurentides (QC)
Jean-Maurice Simard	Edmundston (NB)

REPRÉSENTANT LA CHAMBRE DES COMMUNES

André Bachand	Richmond—Arthabasca (QC)
Eugène Bellemare	Ottawa—Orléans (ON)
Leon Benoit	Lakeland (AB)
Gérard Binet	Frontenac—Mégantic (QC)
Sarmite Bulte	Parkdale—High Park (ON)
Claude Drouin	Beauce (QC)
Christiane Gagnon	Québec (QC)
John Godfrey	Don Valley-Ouest (ON)
Yvon Godin	Acadie—Bathurst (NB)
Rahim Jaffer	Edmonton—Strathcona (AB)
Raymond Lavigne	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul—Pointe Saint-Charles (QC)
Dan McTeague	Pickering—Ajax—Uxbridge (ON)
Benoît Sauvageau	Repentigny (QC)

COGREFFIERS DU COMITÉ

Tonu Onu
Guyanne L. Desforges

DE LA DIRECTION DE LA RECHERCHE PARLEMENTAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Françoise Coulombe
Robert Asselin

LE COMITÉ MIXTE PERMANENT DES LANGUES OFFICIELLES

a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'alinéa 108(4)*b*) du Règlement de la Chambre des communes et l'article 88 de la *Loi sur les langues officielles*, le Comité mixte permanent des langues officielles s'est penché sur l'étude de la diffusion et la disponibilité des débats et travaux du Parlement dans les deux langues officielles et a convenu de présenter les observations et recommandations suivantes.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS ix

INTRODUCTION 1

PARTIE 1: CONTEXTE 2

A. Problématique 2

B. Le sous-titrage des débats et travaux du Parlement 3

PARTIE 2: APERÇU DES TÉMOIGNAGES 3

A. La Commissaire aux langues officielles 3

B. Le Président de la Chambre des communes 5

C. La Chaîne d'affaires publiques par câble (CPAC) 6

D. Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) 8

PARTIE 3: OBSERVATIONS 9

PARTIE 4: RECOMMANDATIONS 11

CONCLUSION 12

ANNEXE A: LISTE DES TÉMOINS 13

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT 15

OPINION DISSIDENTE DE SCOTT REID, MEMBRE DE L'OPPOSITION OFFICIELLE—ALLIANCE CANADIENNE 17

OPINION COMPLÉMENTAIRE DU BLOC QUÉBÉCOIS 19

PROCÈS-VERBAL 21

AVANT-PROPOS

En soumettant au Parlement un rapport sur la diffusion et la disponibilité des débats dans les deux langues officielles, les coprésidents et les membres du Comité mixte permanent des langues officielles souhaitent souligner l'importance et l'urgence qu'un plus grand nombre de Canadiens et Canadiennes puissent avoir accès aux débats et travaux télédiffusés du Parlement dans la langue officielle de leur choix.

Le Comité tient à souligner l'excellente collaboration et le soutien apporté par les personnes qui sont venues partager leur expérience et leurs connaissances dans ce domaine.

Le Comité souhaite également remercier les attachés de recherches du Service de la Direction de la recherche parlementaire de la Bibliothèque du Parlement, ainsi que les cogreffiers et leur personnel de soutien pour leur précieuse collaboration et dévouement au cours de cette étude.

LA DIFFUSION ET LA DISPONIBILITÉ DES DÉBATS ET TRAVAUX DU PARLEMENT DANS LES DEUX LANGUES OFFICIELLES

INTRODUCTION

Conformément au mandat qui lui est conféré par l'article 88 de la *Loi sur les langues officielles*, le Comité mixte permanent des langues officielles a entrepris une étude sur la question de la diffusion et de la disponibilité des débats et travaux du Parlement dans les deux langues officielles. Suite aux plaintes déposées entre octobre 1998 et septembre 2000 auprès de la Commissaire aux langues officielles concernant la non-disponibilité des débats de la Chambre des communes dans l'une ou l'autre des deux langues officielles, le Comité a jugé opportun de faire comparaître les principaux intervenants dans ce dossier et de soumettre au Parlement un rapport faisant état du résultat de ses démarches. Conscient que, suite au rapport d'enquête de la Commissaire aux langues officielles, un des plaignants a décidé de porter sa cause devant les tribunaux, le Comité tient à souligner que l'objet de ses travaux ne visait ni de près, ni de loin, à se pencher sur lesdites plaintes, mais consistait plutôt à étudier de façon générale la télédiffusion des débats et des travaux du Parlement dans les deux langues officielles.

La première partie du rapport se veut une mise en contexte et un survol des rôles de chacune des parties impliquées. Dans la deuxième partie, on trouve un aperçu des témoignages entendus par le Comité. Enfin, les observations et les recommandations du Comité sont formulées dans les troisième et quatrième parties.

PARTIE 1 : CONTEXTE

A. Problématique

De 1979 à 1991, la Société Radio-Canada (SRC) a retransmis la télédiffusion des débats de la Chambre des communes par satellite à l'ensemble des câblodistributeurs du pays. Suite à des compressions budgétaires, la SRC annonçait en avril 1992 qu'elle désirait mettre fin à son engagement. La même année, un consortium d'entreprises de câblodistribution, la Chaîne d'affaires publiques par câble (CPAC), était formé et prenait la relève de la SRC. Quelques mois plus tard, la CPAC concluait un accord provisoire avec le Bureau de régie interne de la Chambre des communes. En 1994, un accord formel était conclu entre les deux parties. D'une durée de sept ans, l'entente sera échue le 31 août 2001.

En vertu de l'entente, la Chambre des communes, par l'entremise de son service de télédiffusion, s'engage à transmettre en direct à la CPAC un signal vidéo et trois signaux audio des débats et travaux de la Chambre, soit un du parquet, un en anglais et un en français. Pour sa part, la CPAC rend disponibles le signal vidéo et les trois signaux audio des débats et travaux du Parlement dans les deux langues officielles aux câblodistributeurs membres de son consortium.

La problématique dont a été saisi le Comité ne se situe pas au niveau de la disponibilité des signaux audio dans les deux langues officielles, mais relève plutôt de la distribution des versions française et anglaise par les câblodistributeurs. En effet, les câblodistributeurs, qui ne sont liés d'aucune façon par l'entente entre la Chambre des communes et la CPAC, peuvent choisir de ne diffuser qu'un seul des trois signaux audio retransmis via satellite par la CPAC. Il est important d'ajouter que les câblodistributeurs ne sont pas tenus de diffuser la CPAC. S'ils choisissent de le faire, il est entendu que la CPAC doit obligatoirement faire partie du service de base offert aux abonnés.

En raison du nombre limité de canaux disponibles en mode analogique, il appert que très peu de câblodistributeurs choisissent d'offrir à leur auditoire les versions française et anglaise de la CPAC. Par conséquent, les téléspectateurs unilingues, francophones ou anglophones, ne sont pas en mesure de comprendre les débats et travaux du Parlement qui ne sont pas diffusés dans leur langue.

B. Le sous-titrage des débats et travaux du Parlement

La question du sous-titrage dans les deux langues officielles a également retenu l'attention du Comité. À l'heure actuelle, le sous-titrage produit par le Service de télédiffusion de la Chambre n'est disponible qu'en version anglaise et en interprétation gestuelle simultanée en français (LSQ). Ces deux versions sont incorporées au signal de télédiffusion émis par le Service de télédiffusion de la Chambre. Il est à noter que le sous-titrage est disponible seulement lors de la période des questions orales.

PARTIE 2 : APERÇU DES TÉMOIGNAGES

Quatre institutions ont comparu devant le Comité sur la question de la télédiffusion des débats et des travaux parlementaires dans les deux langues officielles. Il s'agit de la Commissaire aux langues officielles, Mme Dyane Adam; du Président de la Chambre des communes, l'honorable Peter Milliken; du président du Conseil d'administration et de la directrice générale de la Chaîne d'affaires publiques par câble (CPAC), M. Ken Stein et Mme Colette Watson; du directeur exécutif de la radiodiffusion au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), M. Jean-Pierre Blais.

A. La Commissaire aux langues officielles

Lors de sa comparution du 21 mars 2001, la Commissaire a fait état des principales conclusions de son rapport d'enquête qui visait à donner suite aux six plaintes concernant la diffusion et la disponibilité des débats et travaux de la Chambre des communes dans les deux langues officielles. Soulignons que les plaintes ont été

déposées par des anglophones et des francophones de la région de la capitale nationale et de diverses régions du Nouveau-Brunswick et du Québec. Dans son rapport d'enquête, Mme Adam a jugé que les six plaintes reçues étaient fondées. Il est à noter qu'un rapport préliminaire d'enquête de la Commissaire a été transmis au mois de juin 2000 au Président de la Chambre des communes, aux plaignants et à la CPAC.

La Commissaire a conclu, suite à l'enquête effectuée par son bureau, que le système de télédiffusion ne respectait pas les prescriptions de l'article 4 de la *Loi sur les langues officielles*, qui énonce que le français et l'anglais sont les langues officielles du Parlement. De plus, elle a noté qu'il incombait à la Chambre des communes de s'assurer que les services de télédiffusion offerts au public canadien par l'entremise d'un tiers, en l'occurrence la CPAC, respectent les prescriptions linguistiques prévues aux articles 22 et 25 de la *Loi sur les langues officielles*, qui traitent des langues des communications et services ainsi que de la délégation des services à des tiers. Lors de son témoignage, la Commissaire a affirmé :

> À notre avis, la pratique actuelle de la Chambre des communes concernant la télédiffusion de ses travaux contrevient à la *Loi sur les langues officielles* parce qu'elle ne s'est pas assurée que ses débats soient ultimement diffusés dans les deux langues officielles et rejoignent les deux communautés de langues officielles[1].

En conclusion, la Commissaire a formulé deux recommandations à la Chambre des communes pour remédier à la problématique actuelle :

- De mettre immédiatement en place, avec toutes les parties intéressées, toutes les mesures et d'entreprendre les démarches nécessaires permettant la mise en œuvre du droit d'accès du public aux débats télédiffusés dans la langue de son choix, en attendant l'avènement de moyens technologiques plus efficaces;

---

1 Comité mixte permanent des langues officielles, *Témoignages*, 21 mars 2001.

- De tenir compte des obligations linguistiques qui incombent à la Chambre des communes en vertu de la Partie I et de la Partie IV de la *Loi sur les langues officielles* lorsqu'elle renouvellera ou conclura une nouvelle entente avec un tiers afin de s'assurer que ce dernier prenne tous les moyens nécessaires pour que les services de télédiffusion des débats parlementaires soient ultimement fournis dans les deux langues officielles de façon à assurer la mise en œuvre efficace du droit d'accès du public à ces débats dans la langue officielle de son choix.

B. Le Président de la Chambre des communes

L'honorable Peter Milliken a comparu devant le Comité le 27 mars 2001. Il était accompagné du Greffier de la Chambre des communes, M. William C. Corbett. Au cours de son intervention, M. Milliken a rappelé l'historique de la télédiffusion des débats et des travaux de la Chambre des communes depuis 1979. Il a ensuite fait état des principales dispositions de l'entente existante entre la Chambre des communes et la CPAC.

Lors de son témoignage, le Président de la Chambre a déclaré qu'il considérait que la Chambre des communes remplissait ses obligations en fournissant le signal vidéo et les trois signaux audio, soit un en français, un en anglais et un dans la langue dans laquelle s'exprime le parlementaire (parquet).

M. Milliken a expliqué que, en sa qualité de président du Bureau de régie interne de la Chambre, il ne privilégiait pas l'adoption par la Chambre de mesures coercitives visant à obliger les câblodistributeurs à diffuser les versions française et anglaise des débats parlementaires. Il a soutenu que le CRTC est l'organisme qui a compétence pour réglementer sur cette question. Il s'est exprimé en ces mots :

> La Chambre ne peut contrôler ce que les câblodistributeurs décident de retransmettre (...) Le CRTC a certainement le pouvoir d'imposer d'autres conditions relativement à la distribution des signaux de la CPAC (...) la *Loi sur la radiodiffusion* comprend une disposition exigeant du CRTC qu'il s'assure que les services sont offerts dans les deux langues officielles, dans la mesure où les ressources le permettent[2].

Sur la question de la non-disponibilité du sous-titrage en français, le Président a expliqué qu'il existait deux problèmes majeurs empêchant la Chambre des communes de remédier à la situation : les coûts engendrés pour rendre disponible le sous-titrage en français et la difficulté de recruter du personnel qualifié pouvant s'acquitter de la tâche.

En conclusion, M. Milliken a réitéré que le Bureau de régie interne tiendrait compte des recommandations et des suggestions du Comité en vue des négociations prochaines sur le renouvellement de l'entente entre la Chambre des communes et la CPAC sur la télédiffusion des débats et des travaux de la Chambre.

C. La Chaîne d'affaires publiques par câble (CPAC)

Lors de la séance du 3 avril 2001, le président du Conseil d'administration de la CPAC, M. Ken Stein était accompagné de la directrice générale, Mme Colette Watson et de M. Robert Buchan, avocat de la CPAC. Lors de leur présentation, les témoins ont d'abord renseigné les membres du Comité sur la nature des activités de la CPAC. Ainsi, M. Stein a indiqué que la programmation de la CPAC est reçue par environ 7,5 millions d'abonnés au câble et 1,1 million d'abonnés aux services satellite, ce qui représente approximativement 74 p. 100 des foyers canadiens. Outre la télédiffusion des travaux et des débats parlementaires, qui représentent 24 p. 100 de sa grille-horaire, la CPAC diffuse également des événements d'actualité sur la scène politique et juridique, des conférences ainsi que des audiences publiques.

Les témoins ont réaffirmé les engagements de la CPAC prévus à l'entente signée avec la Chambre en 1994. Ils ont aussi par le fait même indiqué qu'en vertu de l'entente,

---

2 *Ibid*, 27 mars 2001.

la CPAC ne détenait pas de droits de diffusion exclusifs des travaux et des débats de la Chambre des communes.

Lors de leur comparution, les représentants de la CPAC ont réagi au rapport d'enquête de la Commissaire aux langues officielles. Reconnaissant l'importance des questions soulevées par la Commissaire, la directrice générale de la CPAC a exprimé l'avis que des solutions techniques pourraient permettre de remédier au problème de télédiffusion des débats parlementaires dans les deux langues officielles. Ainsi, selon la CPAC, la technologie du second canal d'émissions sonores (SCES) permet au Service de télédiffusion de la Chambre des communes d'incorporer simultanément un signal vidéo et deux signaux audio à son signal. Les téléspectateurs qui disposent d'un téléviseur ou d'un magnétoscope muni de la technologie SCES peuvent alors choisir l'un des deux signaux audio. Selon la CPAC, 37 p. 100 des abonnés du câble au pays peuvent actuellement se prévaloir de la technologie SCES et 8 p. 100 des abonnés reçoivent déjà les versions française et anglaise de la CPAC via leur câblodistributeur.

Puisque la technologie SCES n'est pas disponible sur toutes les têtes de ligne des systèmes de télédistribution[3], particulièrement à l'ouest du Manitoba, la CPAC s'est engagée lors de la réunion à offrir la technologie SCES à un plus grand nombre de câblodistributeurs. Selon Mme Watson, cela pourrait signifier que d'ici un an, près de 80 p. 100 des abonnés qui reçoivent la CPAC pourront utiliser la technologie SCES, à la condition que ces abonnés aient accès à un téléviseur ou un magnétoscope muni de l'option du SCES. Elle a aussi insisté sur la nécessité de mieux faire connaître la technologie SCES au public canadien.

Pour sa part, M. Stein a indiqué qu'actuellement, dans le mode analogique, la technologie SCES constituait la meilleure solution à court terme. Il appert que la technologie numérique offre des possibilités beaucoup plus intéressantes en terme de

---

3 Selon CPAC, 300 têtes de ligne sur un total de 600 au Canada sont munies de la technologie SCES.

nombre de canaux disponibles, ce qui permet d'assurer la disponibilité des débats et travaux de la Chambre des communes dans les deux langues officielles.

Quant à la question de la disponibilité du sous-titrage en français, Mme Watson a indiqué que le problème relevait de la responsabilité de la Chambre des communes et se situait au niveau du recrutement du personnel francophone qualifié. Il semble qu'aucune institution ne dispense actuellement une formation pour les sténotypistes en français au pays. Mme Watson a expliqué qu'il y avait actuellement moins de dix personnes au Canada en mesure de faire le sous-titrage en français en temps réel.

D. Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)

M. Jean-Pierre Blais, directeur de la radiodiffusion au CRTC, a comparu devant le Comité le 4 avril 2001. Lors de son témoignage, M. Blais a fait référence à divers avis émis par le CRTC et ayant une incidence sur le cadre réglementaire dans lequel opère la CPAC. M. Blais a indiqué que le CRTC a renouvelé la licence de la CPAC en 1994 pour une durée de sept ans, soit jusqu'au 31 août 2002. Soulignons que seule la partie de la programmation de la CPAC qui n'inclut pas les débats et les travaux de la Chambre des communes se trouve soumise aux prescriptions de la licence accordée par le CRTC. En effet, en 1992, suite à un processus de consultation publique, le Conseil a décidé qu'il n'était pas nécessaire que les services qui diffusaient les débats parlementaires soient assujettis à l'obligation de détenir une licence.

En vertu du *Règlement sur la distribution de radiodiffusion*, les câblodistributeurs qui font partie du consortium de la CPAC doivent inclure le canal CPAC dans le service de base, sans coût additionnel. Toutefois, en raison des contraintes de capacité des câblodistributeurs en technologie analogique, le CRTC n'a pas jugé bon jusqu'à présent de rendre obligatoire la diffusion de la CPAC dans les deux langues officielles du pays.

Dans son rapport sur les services de radiodiffusion en français en milieu minoritaire, rendu public le 12 février dernier, le CRTC a indiqué qu'il entamera un processus distinct pour déterminer si la distribution de la CPAC a besoin d'être modifiée. Le Conseil émettra d'ici la fin du mois d'avril un avis public dans le but d'encourager le public canadien à émettre ses opinions. Suite au processus de consultation, une décision du CRTC sera rendue à l'automne 2001.

M. Blais n'a pas écarté la possibilité selon laquelle le CRTC puisse rendre obligatoire la diffusion des signaux audio français et anglais de la CPAC à la suite du processus qu'il s'apprête à entamer. M. Blais a aussi déclaré :

> (...) le fait que le CRTC se penche sur une question crée un incitatif à amener les gens à prendre des positions qui semblent favorables à la distribution du service dans les deux langues officielles. (...) je pense que le fait que le Conseil songe à se pencher sur une question va peut-être inciter des positions[4].

M. Blais a indiqué que l'objectif d'assurer aux collectivités francophones en situation minoritaire des services dans les deux langues officielles se retrouvait au paragraphe 3(1) de la *Loi sur la radiodiffusion* et que le CRTC y était évidemment lié.

PARTIE 3 : OBSERVATIONS

Suite aux témoignages qu'il a entendus sur la télédiffusion des débats et des travaux du Parlement, le Comité souhaite soumettre quelques observations. Le Comité considère que la télédiffusion des débats et travaux du Parlement joue un rôle essentiel dans le processus démocratique au Canada. Ayant pris acte que la nature du problème se situe au niveau de la distribution de la CPAC par les câblodistributeurs, le Comité considère que les citoyens et citoyennes canadiens ont le droit d'avoir accès aux débats et aux travaux de leur Parlement dans la langue officielle de leur choix.

---

4 Comité mixte permanent des langues officielles, *Témoignages*, 4 avril 2001.

Le Comité est d'avis qu'en vertu de l'article 133 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, de l'article 16 de la *Loi constitutionnelle de 1982* et des articles 4, 22 et 25 de la *Loi sur les langues officielles*, le Parlement est tenu de s'assurer que ses débats et ses travaux soient télédiffusés partout au Canada dans les deux langues officielles. Le Comité juge nécessaire que les abonnés qui reçoivent déjà le signal de la CPAC puissent avoir accès aux débats et aux travaux parlementaires dans la langue officielle de leur choix.

Le Comité prend note du processus entamé par le CRTC sur la distribution de la CPAC dans les deux langues officielles et se réjouit des intentions exprimées par le CRTC devant le Comité d'agir dans l'intérêt public et de tenir compte de l'objectif énuméré à l'article 3 de la *Loi sur la radiodiffusion* concernant l'offre de services aux collectivités de langue officielle en situation minoritaire. Le Comité prend aussi acte des nombreuses possibilités qu'offre la technologie numérique en terme du nombre de canaux pouvant être diffusés par les câblodistributeurs.

Le Comité se réjouit de l'engagement de la CPAC de mettre en place l'infrastructure qui permettra à la très grande majorité des câblodistributeurs d'adhérer à la technologie SCES dans les meilleurs délais et, par le fait même, à un plus grand nombre d'abonnés d'avoir accès aux débats et travaux parlementaires dans les deux langues officielles.

Le Comité prend note que l'entente entre la Chambre des communes et la CPAC se termine au mois d'août 2001 et qu'elle devra faire l'objet de négociations dans les prochaines semaines. Il est d'avis que les négociations devraient tenir compte du processus entamé par le CRTC. Le Comité est préoccupé par le fait que l'entente sera renouvelée avant que l'on connaisse le résultat des démarches entreprises par le CRTC.

Par ailleurs, le Comité trouve inacceptable que le Service de télédiffusion ne produise pas le sous-titrage en français pour la période des questions orales. Le Comité souhaite également exprimer son inquiétude relativement à la pénurie de personnel spécialisé pouvant s'acquitter de la production du sous-titrage en français.

Enfin, le Comité signale la disponibilité des travaux de la Chambre des communes sur le site Internet de la CPAC dans les deux langues officielles et encourage cette dernière à en faire la promotion.

PARTIE 4 : RECOMMANDATIONS

1. Le Comité recommande au CRTC d'obliger les câblodistributeurs à diffuser les débats et travaux du Parlement dans les deux langues officielles.

2. Le Comité demande que l'engagement de la CPAC relativement à l'installation de l'infrastructure permettant aux câblodistributeurs d'adhérer à la technologie SCES fasse partie intégrante de l'entente qui est présentement en négociation entre la Chambre des communes et la CPAC.

3. Le Comité demande que le CRTC et la CPAC prennent les moyens nécessaires pour mieux faire connaître la technologie SCES auprès des abonnés du câble dans les meilleurs délais.

4. Le Comité recommande au Bureau de régie interne de la Chambre des communes de conclure une entente provisoire avec la CPAC jusqu'au renouvellement de la licence de la CPAC par le CRTC, prévu en août 2002.

5. Le Comité recommande que la durée de la prochaine entente entre la Chambre des communes et la CPAC n'excède pas une période de cinq ans.

6. Le Comité recommande au Parlement de prendre les moyens nécessaires pour produire le sous-titrage en français de la période des questions orales de la Chambre des communes et ce, sans délai.

7. Le Comité recommande au Parlement de prendre les mesures nécessaires afin d'offrir le sous-titrage dans les deux langues officielles lorsqu'il y a télédiffusion des travaux de comités du Sénat.

CONCLUSION

En conclusion, le Comité souhaite réitérer l'importance d'offrir au public canadien la télédiffusion des débats et travaux du Parlement dans la langue officielle de son choix. Il souhaite ardemment que les intervenants impliqués dans le dossier concluent à la nécessité d'en arriver à une solution qui rencontrera cet objectif dans les plus brefs délais.

ANNEXE A
LISTE DES TÉMOINS

Organismes et particuliers	Date	Réunion
Commissariat aux langues officielles	2001/3/21	2
Dyane Adam, Commissaire aux langues officielles		
Janette Hamilton, enquêteur		
Michel Robichaud, directeur général		
Johane Tremblay, avocate générale et directrice des services juridiques		
Chambre des communes	2001/3/27	3
William C. Corbett, Greffier de la Chambre		
Peter Milliken, Président		
CPAC	2001/4/3	4
Ken Stein, président, Conseil d'administration de CPAC et premier vice-président, Affaires corporative et réglementaires, « Shaw Communications Inc. »		
Colette Watson, directrice générale		
« Johnston & Buchan »		
Robert Buchan, Conseiller juridique et secrétaire du conseil		
CRTC	2001/4/4	5
Jean-Pierre Blais, directeur exécutif, Radiodiffusion		

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité prie le gouvernement de déposer une réponse complète à ce rapport.

Un exemplaire des Procès-verbaux du Comité mixte permanent des langues officielles (*Séances n^os 2, 3, 4, 5 et 7 incluant le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

L'hon. Shirley Maheu, sénateure
Coprésidente

Mauril Bélanger, député
Coprésident

OPINION DISSIDENTE DE SCOTT REID, MEMBRE DE L'OPPOSITION OFFICIELLE— ALLIANCE CANADIENNE

Il est de mon avis que le Comité a fait une erreur dans la déclaration que l'article 133 de la *Loi constitutionnelle de 1867* et l'article 16 de la *Loi constitutionnelle de 1982* exigent que « le Parlement est tenu de s'assurer que ses débats et travaux soient télédiffusés partout au Canada dans les deux langues officielles ». En réalité, ces lois parlent des débats et journaux de la Chambre. Les télédiffusions ne sont pas des débats ni des journaux.

À cause de cette considération, je suis en désaccord avec les recommandations 1 et 4 du Comité.

OPINION COMPLÉMENTAIRE DU BLOC QUÉBÉCOIS

Le Bloc Québécois est en accord avec le présent rapport, de même qu'avec l'ensemble des recommandations qu'il contient. Toutefois, la recommandation 7 vise à n'offrir le sous-titrage dans les deux langues officielles que lorsqu'il y a télédiffusion des travaux des comités du Sénat. À ce titre, il nous apparaît essentiel que non seulement les travaux des comités du Sénat soient couverts, mais aussi ceux des comités de la Chambre des communes.

PROCÈS-VERBAL

Le mercredi 25 avril 2001
(*Séance n° 7*)

Le Comité mixte permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui *à huis clos*, à 15 h 37, dans la salle 112-N de l'édifice du Centre, sous la présidence de Mauril Bélanger et de l'hon. Shirley Maheu, coprésidents.

Membres du Comité présents : *Du Sénat :* L'hon. Lise Bacon, l'hon. Jean-Robert Gauthier, l'hon. Shirley Maheu, l'hon. Jean-Claude Rivest et l'hon. Jean-Maurice Simard.

De la Chambre des communes : Mauril Bélanger, Eugène Bellemare, Gérard Binet, Yvon Godin, Yolande Thibeault.

Membre substitut présent : *De la Chambre des communes :* Louis Plamondon pour Benoît Sauvageau.

Aussi présents : *Du Sénat :* Tonu Onu, cogreffier du Comité. *De la Chambre des communes :* Guyanne L. Desforges, cogreffière du Comité et Jean-François Pagé, greffier législatif. *De la Bibliothèque du Parlement :* Françoise Coulombe et Robert Asselin, attachés de recherche.

Conformément à l'article 108 (1)*a*) et (2) du Règlement, le Comité reprend l'étude sur la diffusion par la CPAC des débats de la Chambre des communes dans les deux langues officielles.

Le Comité examine une ébauche de rapport.

Il est convenu,—Que l'ébauche de rapport intitulé : *La diffusion et la disponibilité des débats et travaux du Parlement dans les deux langues officielles* soit adoptée dans sa forme modifiée en tant que deuxième rapport du Comité mixte permanent et que les coprésidents présentent le rapport à la Chambre et au Sénat.

Il est convenu,—Que conformément à l'alinéa 108 (1)*a*) du Règlement, le Comité autorise l'impression des opinions dissidentes ou complémentaires des membres du Comité en annexe à ce rapport, immédiatement après la signature des coprésidents, que les opinions dissidentes ou complémentaires ne dépassent pas deux (2) pages et qu'elles soient envoyées au cogreffier du Comité de la Chambre des communes, dans les deux langues officielles, le ou avant le lundi 30 avril 2001 à 12 h (midi).

Il est convenu,—Que conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité mixte demande au gouvernement de déposer une réponse globale à ce rapport dans les 150 jours qui suivent la présentation du rapport.

Il est convenu,—Que le Comité fasse imprimer 1 000 exemplaires de son deuxième rapport, sous forme bilingue, tête-bêche avec couverture standard.

Il est convenu,—Que les attachés de recherche et les cogreffiers soient autorisés à apporter à la forme du rapport les changements jugés nécessaires, sans en altérer le fond.

Il est convenu,—Que le public soit informé du travail du Comité par voie de communiqué.

À 16 h 40, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

Le cogreffier du Comité
Tonu Onu

La cogreffière du Comité
Guyanne L. Desforges